

Grammaire : Les déterminants

1) **Les articles** sont des déterminants. Ils s'accordent en genre et en nombre avec le nom qu'ils déterminent.

* Les articles définis : le - la - les - l' - au - aux.

* Les articles indéfinis : un - une - des - de.

Exemples :

* masculin singulier : **le car, un morceau, l'enfant.**

* féminin singulier : **la fille, une règle, l'eau.**

* pluriel : **les élèves, des cartables.**

2) **L'adjectif possessif** est un déterminant. Il indique une relation de possession entre l'être ou l'objet qu'il détermine et une personne.

Il s'accorde en genre et en nombre avec le nom qu'il détermine et en personne avec le possesseur.

* Un seul possesseur :

Masculin singulier : mon - ton - son .

Féminin singulier : ma - ta - sa .

Pluriel : mes - tes - ses.

* Plusieurs possesseurs :

Singulier : notre - votre - leur.

Pluriel : nos - vos - leurs.

Exemple :

Mon livre - ses cahiers - sa trousse - leurs filles - notre classe.

Devant un nom féminin commençant par une voyelle ou un h muet, on emploie la forme masculine de l'adjectif possessif.

Exemple :

Mon amie.

3) **Les adjectifs démonstratifs** sont des déterminants qui servent à montrer ou à désigner les êtres ou les objets.

Ils s'accordent en genre et en nombre avec le nom auquel ils se rapportent.

- Masculin singulier : ce - cet.
- Féminin singulier : cette
- Pluriel : ces

Devant un nom masculin singulier commençant par une voyelle ou un h muet on emploie « cet ».

Exemple :

Cet homme - cet abricot

Ce garçon - cette fille - ces garçons - ces filles.